

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ DE MAÎTRISE  
D'ŒUVRE POUR LA  
RÉALISATION DES  
ADAPTATIONS RÉSEAUX,  
GÉNIE CIVIL ET VOIRIE  
POUR L'ACCUEIL DES  
BORNES DE  
RECHARGEMENT  
ÉLECTRIQUE DES BUS**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-24 de son annexe ;

**D\_2022\_0284**

Annemasse Agglo a fait le choix, dans sa démarche de transition énergétique, d'acquérir des bus électriques. Ces véhicules viendront s'ajouter à un parc de véhicules diesel.

La stratégie de transition se déclinera en plusieurs étapes, avec une première phase d'acquisition en bus électriques entre 2023 et 2026 et une deuxième phase entre 2028 et 2032.

Afin de permettre l'installation de bornes de recharges électriques pour ces bus sur le remisage du dépôt bus de Ville la Grand, des adaptations de réseaux, génie civil et voirie devront être réalisées.

A cette fin, Annemasse Agglo doit se faire accompagner par un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux. Une demande de devis a été adressée à l'entreprise IMING SERVICES.

La proposition remise par IMING SERVICES correspond aux attentes d'Annemasse Agglo. Le montant de la proposition du candidat s'élève à 39 334,00 € HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 400 000€HT.

Il est proposé de confier le marché à la société IMING SERVICES aux conditions financières définies ci-avant, en application de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Le Président DECIDE :

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des adaptations réseaux, génie civil et voirie pour l'accueil des bornes de rechargement électrique des bus à la société IMING SERVICES pour un montant de 39 334,00 € HT.

DE SIGNER les pièces du marché correspondant ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 2315 du budget principal.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de*

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 074-200011773-20221019-D\_2022\_0284-AU

*la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*